

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2025**  
~~~~~

GRAND SITE DE FRANCE ' GORGES DE L'HÉRAULT '
DEMANDE DE SUBVENTIONS
DOTATION DREAL 2025 - SOUTIEN EN MOYENS INTERNES
AUX GRANDS SITES DE FRANCE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2025 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), en particulier sa compétence supplémentaire en matière de gestion du « Grand Site de France Gorges de l'Hérault » ;

CONSIDERANT que suite aux décisions du ministère de la transition écologique, l'ambition de la politique des Grands Sites de France est appuyée depuis 2024 par une dotation financière complémentaire de soutien des structures gestionnaires. Cela prend la forme d'une enveloppe de crédits si possible d'ingénierie dédiée à la mise en place d'une équipe de pilotage et d'animation (*concertation, implication des acteurs locaux*), et au renforcement des compétences en paysage et/ou en gestion de la fréquentation. La DREAL Occitanie a une enveloppe de 60 000 € pour renforcer les moyens en ingénierie et médiation du GSF,

CONSIDERANT que cette subvention est attribuée sans condition d'autofinancement (*100% de la dépense éligible sera prise en compte et subventionnée*),

CONSIDERANT que dans ce contexte, la DREAL sollicite la collectivité pour déposer un dossier de demande de subvention, spécifique à ce nouveau dispositif,

CONSIDERANT qu'après étude interne au regard du budget primitif 2025 déjà voté pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses deux partenaires les communautés de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, et Grand Pic St Loup, et après discussion avec les services de l'Etat, la Dreal est favorable au financement en 2025 de 5 Eco-gardes du Grand Site de France (2 au pont du Diable, 2 à Issensac, et 1 au Grand Pic St Loup a priori) sur 2 mois, et d'un poste de chargé de mission Gestion de la fréquentation, médiation et concertation à partir du mois de mai 2025, à hauteur de 100% de la dépense,

CONSIDERANT qu'il sera attendu de la collectivité, d'ici juin 2026, un compte-rendu et une évaluation qualitative de l'action menée ainsi que les éléments justificatifs et financiers permettant d'attester l'utilisation conforme de la subvention,

CONSIDERANT que le financement du budget des Eco-gardes du site d'Issensac, communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, et du Grand Pic St Loup sera rétrocédé aux communautés partenaires via la *convention d'application annuelle 2025 du GSF*,

CONSIDERANT qu'après estimation des ressources humaines, le budget serait de 26 202,82€ charges comprises, pour les écogardes et de 33 797€ pour le poste de chargé de mission Gestion de la fréquentation, médiation et concertation, financés à 100% (sans avance de frais), selon le plan de financement proposé,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- de solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, à 100% de financement pour les salaires des Eco-gardes et du chargé de mission,
- de modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et de signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 3779

Publication le 15/04/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 15/04/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250414-20906-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

Plan de financement prévisionnel
DOTATION DREAL 2025
SOUTIEN EN MOYENS INTERNES aux GRANDS SITES DE FRANCE
Grand Site de France Gorges de l'Hérault

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
2 Ecogardes du GSF - Site du Pont du Diable sur 2 mois	10 193 €	100%	DREAL	60 000 €	100,00%
2 Ecogardes du GSF - Site d'Issensac sur 2 mois	10 673 €	100%			
1 Ecogarde CCGPSL	5 336 €	100%			
Poste de chargé de mission gestion de la fréquentation, concertation, médiation	33 797 €	100%			
			PART FINANCEURS	60 000,00 €	100,00%
			PART AUTOFINANCEMENT	- €	0,00%
TOTAL HT	60 000,00 €	100%	TOTAL HT	60 000,00 €	100%